

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE****VILLE
de
MORESTEL**

N° 07/2023	Objet : Marché à procédure adaptée Pumptrack E2S COMPANY
------------	---

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 16/2020 du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de Morestel, donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du conseil municipal, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022.,
- Vu la consultation lancée le 04/11/2022,
- Vu les propositions reçues et l'analyse des offres,
- Considérant la nécessité de passer un marché à procédure adaptée pour la conception et la réalisation d'un pumptrack en enrobé,

DECIDE :**Article 1**

DE CONCLURE avec l'entreprise E2S COMPANY, dont le siège social est au 279 rue François Rabelais, 30 290 LAUDIN L'ARDOISE et le siège administratif au 24 rue Lamartine 38320 EYBENS, un marché à procédure adaptée de conception-réalisation pour l'aménagement d'un pumptrack en enrobé :

- ✓ Le montant du marché, est fixé au prix de 116 639.88 € HT soit 139 967.86€ TTC.
- ✓ Le paiement des travaux se fera sur présentation de situation en fonction des travaux effectués.

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 8 Mars 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL